

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1<sup>er</sup> JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2015, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Madame la mairesse Micheline Pelletier	
	Monsieur Jacques Collin	conseiller district n <sup>o</sup> 2
	Monsieur Simon Deschênes	conseiller district n <sup>o</sup> 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n <sup>o</sup> 4
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n <sup>o</sup> 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n <sup>o</sup> 6
<u>Est absent :</u>	Monsieur Mario Dupuis	conseiller district n <sup>o</sup> 1
<u>Sont aussi présents :</u>	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Madame Josée Latour	trésorière
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Micheline Pelletier.

### 1.- Ouverture

15-06-116

### 2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé avec les modifications suivantes :

Rayer : 7.3 – Demande de dérogation mineure – 180, rue Therrien.

Ajouter : 8.8 – Adoption du règlement n<sup>o</sup> 15-814 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants.

ADOPTÉE

### 3.- Adoption des procès-verbaux

15-06-117

#### 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015, Il EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

15-06-118

#### 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2015

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2015, Il EST PROPOSÉ PAR Benoît THIBAULT ET

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

#### **4.- Information**

##### 4.1 Dates de tombée pour une demande en vertu de la politique d'aide financière de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs

La prochaine date de tombée prévue pour une demande en vertu de la politique d'aide financière de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs est le lundi 13 juillet à 16 h. Un comité étudiera les demandes en fonction des critères établis dans la politique et les aides seront accordées par le conseil lors de la séance ordinaire du mois suivant. Les prochaines dates de tombée seront les lundis, 14 septembre et 9 novembre.

##### 4.2 Activités à la Maison de la culture en juin

###### Expositions:

Jusqu'au 20 juillet : *Parcours maritime...* Francine Dion propose une série de photographies en couleur de quais de la Gaspésie et de l'Acadie.

Jusqu'au 26 juillet : *Mes rêves en Gaspésie...* Lara, artiste autodidacte, dévoile sa passion riche en couleur.

###### Autres activités:

18 juin : 5 à 7 du lancement de la saison d'été-automne des Productions de la Salle Comble.

19 juin : 5 à 7 du lancement du Magazine Gaspésie sous le thème « Les naufrages ».

##### 4.3 Mérite municipal

Le Mérite municipal est un hommage public à l'engagement de femmes et d'hommes qui ont contribué à améliorer la qualité de vie des citoyens de leur milieu. Lors d'un 5 à 7, le 4 juin, le conseil municipal soulignera l'implication bénévole de madame Lise Lévesque et messieurs Yvan Blanchard, Claude Charest, Mario Dion et Francis Roy.

##### 4.4 Inscriptions au camp de jour

Les inscriptions au camp de jour de l'été 2015 se feront le samedi 6 juin, entre 9 h et 16 h, à la Maison de la culture. Le camp se déroule de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi, pour les enfants de 5 à 12 ans demeurant à Sainte-Anne-des-Monts. Vous pourrez faire votre choix parmi les 7 semaines du 22 juin jusqu'au 7 août.

##### 4.5 Nettoyage des berges et ramassage du bois flotté

Le Caddec vous invite pour procéder au nettoyage des berges et, du même coup, à ramasser du bois flotté qui pourra être utilisé pour le concours « On récupère la mer » lors de la Fête du bois flotté. C'est donc un rendez-vous le samedi 6 juin à 9 heures au parc Multisports.

##### 4.6 Fête des voisins

La Fête des voisins aura lieu le samedi 6 juin dans tout le Québec. Le but de la Fête est de créer une dynamique de convivialité et de renforcer les liens de proximité et de solidarité. Différentes formules sont possibles : 5 à 7, barbecue, buffet partagé, concours de dessert ou juste un café. Libre à vous de choisir la formule qui vous plaira. Parlez-en à vos voisins.

##### 4.7 Fête nationale

Le 23 juin, il y aura des activités familiales (clown, maquillage, animations pour enfants et jeux gonflables) à compter de 14 heures au parc Multisports, le spectacle donné par Les Cordeurs des Bois, un rappel des veillées d'antan avec un petit quelque chose qui rejoint les nouvelles générations.

Dans la journée du 24 juin, tournoi de volley-ball de plage, courses de 5, 10 et 21 km, tournoi de shuffleboard, activités familiales et danse traditionnelle et folklorique, parade de voitures anciennes.

#### 4.8 Offres d'emploi

Madame Pelletier présente les offres d'emploi présentement disponible à Sainte-Anne-des-Monts et invite les gens à contacter le Centre local d'emploi pour plus d'information.

#### 4.9 Marche Alzheimer

Cette année, 16 000 \$ ont été recueillis en dons lors de cette activité. L'argent amassé servira dans notre MRC pour venir en aide aux gens atteints de cette maladie.

### 5.- **Administration**

15-06-119

#### 5.1 Embauche définitive de Philippe Bujold au poste de préventionniste

CONSIDÉRANT l'engagement de monsieur Philippe Bujold, au poste de préventionniste, en vertu de la résolution 15-04-093 du 5 mai 2014.

CONSIDÉRANT que monsieur Philippe Bujold a complété avec succès la période de probation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de conférer le statut d'employé permanent à monsieur Philippe Bujold au poste de préventionniste.

ADOPTÉE

15-06-120

#### 5.2 Inscriptions au congrès de la FQM du 23 au 26 septembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la mairesse, les conseillers Mario Dupuis, Simon Deschênes, et Jacques Létourneau ainsi que le directeur général à participer au congrès de la FQM, à Québec, du 23 au 26 septembre 2015. Les frais de déplacement et de séjour seront pris au poste budgétaire 02 160 00 311 et les frais d'inscription au poste budgétaire 02 160 00 312.

ADOPTÉE

15-06-121

#### 5.3 Appui au projet de « réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière »

CONSIDÉRANT que l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire.

CONSIDÉRANT que les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion.

CONSIDÉRANT qu'un projet semblable a été réalisé avec succès dans la Baie-des-Chaleurs et a été très apprécié des municipalités et des MRC.

CONSIDÉRANT que la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières possèdent l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques.

CONSIDÉRANT que l'équipe de la Chaire de recherche en géoscience

côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR désirent collaborer avec nous pour nous aider dans la gestion des risques côtiers, dans l'identification des zones d'intervention prioritaires et dans le choix des options d'adaptation.

CONSIDÉRANT que le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la municipalité, mais plutôt la participation à 3 rencontres de travail sur les 3 années du projet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES COLLIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts décide d'appuyer le projet de « réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière » proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

ADOPTÉE

## **6.- Trésorerie**

### **6.1 Dépôt des états financiers au 30 avril 2015**

Les états financiers au 30 avril 2015 sont déposés devant le conseil, et copie en est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

15-06-122

### **6.2 Approbation des écritures au journal général – période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2015, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15-06-123

### **6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 31 mai 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les comptes, au 31 mai 2015, pour un total de 613 338,32 \$ soit:

- payés, chèques n<sup>os</sup> 20906 à 20966, pour un montant de 200 959,03 \$,
- à payer, chèques n<sup>os</sup> 20967 à 21072, pour un montant de 412 379,29 \$.

ADOPTÉE

#### Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Josée Latour, trésorière

15-06-124

### **6.4 Nomination de l'administrateur principal pour utilisation de service AccèsD Affaires**

IL EST PROPOSÉ PAR BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que Madame Josée Latour, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, soit désignée administratrice principale en remplacement de Monsieur Alain Sasseville aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

- 15-06-125 6.5 Païement des taxes – période d'essai pour la conservation du droit aux versements subséquents suite à une erreur du moins de 10 \$ dans le païement des taxes

IL EST PROPOSÉ PAR BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les contribuables ayant fait une erreur de moins de 10 \$, lors d'un versement de païement de taxes, conservent leur droit aux versements subséquents.

ADOPTÉE

- 15-06-126 6.6 Approbation du budget de l'OMH révisé en date du 4 mai 2015

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve le budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, révisé en date du 4 mai 2015, dans lequel la participation financière de la Ville s'élève à 52 742 \$.

ADOPTÉE

- 15-06-127 6.7 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELELTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder les aides financières suivantes dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs :

404,15 \$ à Partagence pour la location de l'aréna pour le marché aux puces.

100,00 \$ au Calacs La Bôme Gaspésie pour la location de la salle de la Maison de la Culture pour le spectacle bénéfice du 18 septembre prochain.

250,00 \$ à la Maison des jeunes pour la participation à un colloque national.

500,00 \$ à la Fondation santé de La Haute-Gaspésie pour l'activité de financement « Classique de golf » visant l'achat d'un bronchoscope.

ADOPTÉE

- 15-06-128 6.8 Autorisation d'achat d'une publicité à la soirée Casino de la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville achète une publicité au montant de 150 \$ à la soirée Casino de la Chambre de commerce. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 02-110-00-313.

ADOPTÉE

- 15-06-129 6.9 Radiation de soldes minimales de comptes à recevoir divers

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la radiation des soldes des vingt (20) comptes à recevoir de 3,13 \$ et moins dont la liste est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

## **7.- Urbanisme**

- 7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mai 2015

Le procès-verbal de la réunion du CCU, tenue le 7 mai 2015, est déposé devant le conseil et versé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

15-06-130

7.2 Demande de dérogation mineure au 283, 1<sup>re</sup> Avenue Est

CONSIDÉRANT une demande de Monsieur Raynald St-Laurent pour obtenir la dérogation mineure suivante:

- rendre réputée conforme un gazebo à 1 mètre de la maison alors que le Règlement de zonage 04-620 exige une distance de 3 mètres.

CONSIDÉRANT la résolution 15-591 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis dans l'édition du 13 mai 2015 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter un gazebo à 1 mètre de la maison pour la propriété du 283, 1<sup>re</sup> Avenue Est.

ADOPTÉE

15-06-131

7.4 Demande de dérogation mineure - 131, boulevard Sainte-Anne Ouest

CONSIDÉRANT une demande de Monsieur Alain Richard pour obtenir la dérogation mineure pour préparer les repas sur un grill intégré à la terrasse extérieure de son restaurant.

CONSIDÉRANT que ce projet peut être une source de nuisance pour le voisinage.

CONSIDÉRANT la résolution 15-592 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande à l'effet que cette demande devrait être rejetée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil maintient la décision du CCU et rejette la demande de dérogation mineure pour le 131, boulevard Sainte-Anne Ouest et autorise le remboursement des frais au demandeur.

ADOPTÉE

15-06-132

7.5 Demande de modification de zonage de l'Auberge La Seigneurie

CONSIDÉRANT une demande de modification de zonage faite par l'Auberge de la Seigneurie pour pouvoir implanter un terrain de camping pour motorisés sur le terrain de l'auberge.

CONSIDÉRANT que ce projet peut être une source de nuisance pour le voisinage.

CONSIDÉRANT qu'aucun certificat de localisation ne permet de savoir si le terrain peut être subdivisé.

CONSIDÉRANT la résolution 15-590 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande à l'effet que cette demande devrait être rejetée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES COLLIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil maintient la décision du CCU et rejette la demande de modification de zonage faite par l'Auberge de la Seigneurie pour l'implantation d'un terrain de camping pour motorisés sur le terrain de l'auberge et autorise le remboursement des frais au demandeur.

**8.- Règlements**

8.1 Avis de motion d'un règlement amendant le Règlement de zonage n° 04-620 concernant la protection de la source d'eau potable

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Pelletier qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, un règlement amendant le Règlement de zonage no 04-620, concernant la protection de la source d'eau potable pour l'ajout d'une nouvelle section sur les dispositions applicables aux ouvrages de captage d'eau potable souterraine alimentant un réseau public en vertu du Q-2., r-35.2. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

15-06-133

8.2 Adoption du Règlement n° 15-811 concernant la sécurité incendie

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement n° 15-811 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LETOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 15-811 concernant la sécurité incendie soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15-06-134

8.3 Adoption du Règlement n° 15-812 modifiant le Règlement administratif n° 04-623

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement n° 15-812 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 15-812 modifiant le Règlement administratif n° 04-623 soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15-06-135

8.4 Adoption du Règlement n° 15-813 abrogeant le Règlement n° 98-540 sur les marchands de chiens, les marchands de bric-à-brac ou d'effets d'occasion, les prêteurs sur gages et sur la vente de certains articles

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement n° 15-813 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 15-813 abrogeant le Règlement n° 98-540 sur les marchands de chiens, les marchands de bric-à-brac ou

d'effets d'occasion, les prêteurs sur gages et sur la vente de certains articles soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15-06-136 8.5 Adoption du Règlement n° 15-815 sur la gestion des fausses alarmes

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement n° 15-815 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LETOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 15-815 sur la gestion des fausses alarmes soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15-06-137 8.6 Adoption du Règlement n° 15-816 concernant les chiens

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement n° 15-816 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 15-816 concernant les chiens soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15-06-138 8.7 Adoption du Règlement n° 15-817 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement n° 15-817 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LETOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 15-817 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15-06-139 8.8 Adoption du règlement n° 15-814 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement n° 15-814 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU



À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 15-814 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

**9.- Travaux publics**

- 15-06-140 9.1 Acceptation d'une soumission pour la location d'équipement par le Service de la voirie

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 15-05-114 adoptée le 19 mai 2015, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a demandé des soumissions sur invitations pour obtenir des prix pour la location de certains équipements dont elle pouvait avoir besoin en 2015-2016.

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires invités ont déposées des soumissions jugées conformes, ils seront inscrits au répertoire dont la Ville se servira pour la location de ces équipements.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que soient acceptées les soumissions des différents soumissionnaires invités et qu'elles soient inscrites au répertoire de prix pour location d'équipements.

Que les entreprises seront appelées en tenant compte du prix soumis, soit du moins élevé au plus élevé, en fonction des besoins de la Ville.

ADOPTÉE

- 15-06-141 9.2 Réfection des services de la 3<sup>e</sup> Rue Ouest – autorisation de paiement à Tetra Tech QI

CONSIDÉRANT la résolution 14-12-267 en vertu de laquelle la Ville acceptait un budget d'honoraires professionnels de Tetra Tech de 20 645 \$ dans le cadre du remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout de la 3<sup>e</sup> Rue Ouest.

CONSIDÉRANT la facture n° 15300666 au montant de 1 904,13 \$ plus les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise le paiement de 2 189,28 \$, taxes incluses, à Tetra Tech. Cette dépense sera prise à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

ADOPTÉE

- 15-06-142 9.3 Programme TECQ 2014-2018 – autorisation de paiement à Tetra Tech

CONSIDÉRANT la résolution 14-12-266 en vertu de laquelle la Ville acceptait un budget d'honoraires professionnels de Tetra Tech de 3 500 \$ plus taxes pour la programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.

CONSIDÉRANT la facture n° 15300711 au montant de 1 342.89 \$ plus les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise le paiement de 1 544 \$ taxes incluses à Tetra Tech. Cette dépense sera prise à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

ADOPTÉE

- 15-06-143 9.4 Acceptation de l'offre de service d'Activa Environnement- échantillonnage des boues de l'étang aéré

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Activa Environnement pour prendre des échantillons de boues municipales, pour faire l'analyse des pathogènes (le décompte de E. coli et détecter la présence de salmonelles) pour respecter les exigences du « Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes » du MDDELCC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LETOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil accepte la soumission d'Activa Environnement au montant de 1 817 \$ plus les taxes dans le cadre du projet d'échantillonnage des boues de l'étang aéré de la municipalité. Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

## 10.- Loisirs

15-06-144

### 10.1 Autorisation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme des « Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015-2016 »

CONSIDÉRANT qu'afin d'obtenir le financement du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre des *projets* en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015-2016 et, ainsi faire l'acquisition de nouveaux volumes pour tenir à jour notre collection.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par SIMON DESCHÊNES et résolu à l'unanimité:

Que la directrice de la Culture de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, Mme Monique Champion, soit mandatée pour adresser une demande au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme des *projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015-2016*.

Que Mme Champion soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

15-06-145

### 10.2 Demande d'un permis de vendre des boissons alcooliques lors de la Fête du bois flotté

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite obtenir un permis pour vendre des boissons alcooliques lors de la Fête du bois flotté qui se tiendra du 6 au 10 août 2015 sur le site du parc Multisports.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES COLLIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- a) D'autoriser Mme Monique Champion directrice de la Culture, et/ou M. Justin Dubé, responsable de la gestion et du financement de la Fête du bois flotté, à agir pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et à signer tout document relatif à la demande dudit permis.
- b) Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts autorise la vente de boissons alcooliques à l'extérieur, sur le site du parc Multisports, lors de la Fête du bois flotté du 6 au 10 août 2015.

ADOPTÉE

15-06-146

### 10.3 Ultra-trail du mont Albert – demande de permis au MTQ pour traverser la Route 299

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le directeur des Loisirs, Michel Gosselin, à présenter une

demande d'un permis au ministère des Transports du Québec pour permettre aux participants à l'Ultra-trail, du 26 au 28 juin 2015, de traverser la Route 299.

ADOPTÉE

**12.- Période de questions**

Madame la mairesse répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

15-06-147

**13. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 H 40.

ADOPTÉE

**MICHELINE PELLETIER**  
MAIRESSE

**ME SYLVIE LEPAGE**  
GREFFIÈRE

/hl

\*\*\*\*\*